



*Archets
& Compagnie*

académie de musique

450 446-8400 | info@archets-et-compagnie.com

Règlements de l'Académie

Voici quelques précisions concernant votre année musicale :

- L'élève a la responsabilité d'arriver à l'heure pour sa leçon. Le temps manqué à cause du retard ne sera pas remis.
- **Tout cours manqué ou annulé ne peut être remboursé.**
- Si un cours est annulé plus de 24 heures à l'avance, celui-ci pourra être remis en ligne ou selon 2 disponibilités offertes par le professeur. Si aucune de ces disponibilités ne vous convient, le cours sera annulé, non reporté et non remboursé. Cette règle s'applique pour **1 reprise par étudiant/session** dont 1 reprise entre sept. et déc. et 1 reprise entre janv. et avril.
Notez que **les cours annulés à partir de mai** ne seront ni repris ni remboursés dû à la disponibilité restreinte des professeurs en cette période de fin d'année.
- Advenant le cas où le professeur est averti à moins de 24 heures, **le cours ne sera ni reporté ni remboursé.**
- Le bloc de 4 cours d'essai est payable en entier lors du 1^{er} cours et est non-remboursable. Il est possible de déplacer uniquement 1 **cours** sur les 4 cours consécutifs.
- Les cours de groupe manqués, ainsi que les répétitions d'orchestre, ne seront ni reportés ni remboursés.
- **Dans le cas d'une cessation des cours**, vous devrez en aviser la direction au minimum **2 cours** avant l'arrêt total, sinon une pénalité de 2 semaines de cours vous sera facturée.
- En cas d'absence du professeur, l'Académie se réserve le droit de fournir un remplaçant qui assurera le suivi pédagogique de l'élève. Sinon, la leçon sera remise par l'enseignant au cours de l'année musicale.
- **Le polo de l'Académie Archets & Compagnie** est obligatoire pour les concerts des violonistes, violoncellistes et guitaristes.
- Pour les cours d'instruments, le paiement se fait soit : par paiement préautorisé, par virement Interac (1 paiement complet pour l'année), 2 chèques postdatés (montants égaux couvrant l'année complète).
- Les chèques pour les cours de musique doivent être libellés à l'ordre de : « Académie Archets & Compagnie ».
- Les frais pour un chèque sans fonds OU un paiement préautorisé sans fonds vous seront chargés en frais supplémentaires.
- À noter : l'Académie fermera ses portes pour la semaine de relâche scolaire.

La Direction

Academy Rules

Here are a few things to know about your musical year:

- It is the student's responsibility to arrive on time for their lesson. Time missed due to tardiness will not be given.
- **Any missed or cancelled lesson cannot be refunded.**
- If a lesson is cancelled more than 24 hours in advance, it may be rescheduled online or according to 2 availabilities offered by the teacher. If none of these availabilities are convenient for you, the class will be cancelled, not rescheduled and not refunded. This rule applies to 1 reschedule per student/session, including 1 reschedule between Sept. and Dec. and 1 reschedule between Jan. and April.
Please note that courses cancelled after May will not be rescheduled or refunded due to the limited availability of teachers at the end of the year.
- In the event that the teacher is notified within 24 hours, the class will not be rescheduled or refunded.
- The block of 4 trial classes is payable in full at the time of the 1st class and is non-refundable. It is possible to move only 1 class out of the 4 consecutive classes.
- Missed group classes and band rehearsals will not be rescheduled or refunded.
- In the case of a cessation of classes, you must notify the management at least 2 classes before the total stop, otherwise a penalty of 2 weeks of classes will be charged.
- In case of absence of the teacher, the Academy reserves the right to provide a substitute who will ensure the pedagogical follow-up of the student. Otherwise, the lesson will be rescheduled by the teacher during the musical year.
- The Archets & Compagnie Academy polo shirt is mandatory for the violin, cello and guitar concerts.
- For instrumental lessons, payment can be made either: by pre-authorized payment, by Interac transfer (1 full payment for the year), 2 post-dated cheques (equal amounts covering the full year).
- Cheques for music lessons must be made out to : "Académie Archets et Compagnie".
- You will be charged an additional fee for a cheque without funds OR a pre-authorized payment without funds.
- Please note: The Academy will be closed for Spring Break.

The Direction